

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 3 AOÛT 2020, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2020
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 juillet 2020
 - 5.3 Dépôt de la décision rendue par la Commission municipale du Québec relativement à l'enquête en éthique et déontologie concernant le maire Yvon Laramée
 - 5.4 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire (mise à jour)
 - 5.5 Adoption du *Règlement no 2020-01-B modifiant le règlement de taxation no 2020-01*
 - 5.6 Adoption de la *Politique de location des infrastructures municipales*
 - 5.7 Entente de partenariat avec le Corridor Appalachien pour le projet d'acquisition d'un immeuble (466, rue Principale)
 - 5.8 Ajustements salariaux selon la *Politique de direction des ressources humaines*
 - 5.9 Journée de formation des employés municipaux et fermeture de l'hôtel de ville
 - 5.10 Mise en vente de terrains municipaux (lots 5 451 311 et 3 480 359 situés sur la rue Martin)
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Entente de loisirs avec la Ville de Waterloo
 - 6.2 Demande relative à la pratique de pickleball sur la patinoire
 - 6.3 Départ et embauche d'animateurs pour le camp de jour 2020
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Gestion du stationnement en bordure du parc municipal de la rue Martin (lot 2 237 220)
 - 7.2 Embauche de brigadiers en contexte de pandémie de COVID-19
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de réfection du chemin Khartoum
 - 8.2 Acquisition de compteurs d'eau et taxation des immeubles assujettis
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Adoption du *Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale*
 - 9.2 Adhésion et nomination de la représentante à l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM)
 - 9.3 Mandat de caractérisation détaillée des corridors naturels
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en juillet 2020
 - 10.2 Adoption du *Règlement no 2020-07 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements*
 - 10.3 Demandes de permis de construction dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.4 Demande de dérogation mineure relative à la superficie de déboisement au 55, rue de la Réserve (lot 6 295 909)

10.5 Demande de dérogation mineure relative à l'implantation de bâtiments accessoires en cour avant au 141, chemin George-Bonnallie (lot 2 237 480)

10.6 Retrait du constat d'infraction concernant le bâtiment accessoire (sauna) du 11, rue Desève

11. VARIA

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 3 août 2020 à 19 h 30 à la salle La Missisquoise située au 25, rue Missisquoi à Eastman.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30. Le maire souligne le décès de Monsieur Normand Jeanson et demande une minute de silence.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-08-173**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020 en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout d’une période de questions (article 12).

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2020

**Résolution
2020-08-174**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à leur lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

[Dépôt](#)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance reçues entre le 27 juin et le 24 juillet 2020.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

[Dépôt](#)

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

Dépôt

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 juillet 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 juillet 2020 pour un montant totalisant 460 344,00 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Dépôt

5.3 Dépôt de la décision rendue par la Commission municipale du Québec relativement à l'enquête en éthique et déontologie (Yvon Laramée)

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la décision rendue le 13 juillet 2020 par la Commission municipale du Québec relativement à l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant le maire Yvon Laramée. Cette décision suspend Monsieur Laramée de ses fonctions de maire pour une durée de 20 jours consécutifs à compter du 10 août 2020, et ce, sans rémunération, allocation ou toute autre somme qu'il pourrait recevoir de la Municipalité ou d'un autre organisme sur lequel il siège à titre de membre du Conseil.

Dépôt

5.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire (mise à jour)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires du maire Yvon Laramée conformément à la *Loi sur les Élections et Référendums*.

Résolution
2020-08-175

Annexe
5.5

5.5 Adoption du Règlement no 2020-01-B modifiant le Règlement de taxation no 2020-01

ATTENDU la mise en service d'une station de lavage des embarcations nautiques au lac Stukely;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour l'utilisation de cette station de lavage des embarcations;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'adopter le *Règlement no 2020-01-B modifiant le règlement de taxation no 2020-01* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-08-176

Annexe
5.6

5.6 Adoption de la Politique de location des infrastructures municipales

ATTENDU QUE la Municipalité met certaines infrastructures municipales (locaux et plateaux) à la disposition de citoyens ou d'organisations publiques ou privées, afin d'y tenir des réunions, des formations ou des activités de toutes sortes;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la *Politique de location des infrastructures municipales* considérant l'ajout de locaux et plateaux municipaux disponibles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter la nouvelle *Politique de location des infrastructures municipales 2020* de la Municipalité d'Eastman dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-177**

[Annexe
5.7](#)

5.7 Entente de partenariat avec le Corridor Appalachien

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par le Corridor Appalachien dans le cadre de son projet d'acquisition du bâtiment sis au 466, rue Principale à Eastman;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman souhaite confirmer son soutien à l'organisme dans la poursuite de sa mission de protection des milieux naturels et se positionner comme un partenaire de conservation;

ATTENDU QU'au terme d'une négociation, une entente de partenariat d'une durée de cinq (5) ans a été proposée afin de rencontrer les objectifs de chacune des parties impliquées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE convenir d'une entente de partenariat d'une durée de cinq (5) ans au cours desquelles la Municipalité bénéficiera d'une visibilité accrue à travers diverses plateformes et activités du Corridor Appalachien contre un versement annuel de 5 000 \$, portant le montant total de l'aide accordée à 25 000 \$;

ET D'autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, l'entente de partenariat dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-178**

[Annexe
5.8](#)

5.8 Ajustements salariaux selon la *Politique de direction des ressources humaines*

ATTENDU QUE suivant l'adoption de la *Politique de direction des ressources humaines* et de l'échelle salariale, il y a lieu de procéder à certains ajustements salariaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'accorder les ajustements salariaux conformément au tableau joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-179**

5.9 Journée de formation des employés municipaux et fermeture de l'hôtel de ville

ATTENDU la recommandation de la direction générale d'offrir une formation continue à l'ensemble des employés administratifs sur la gestion du temps, des activités et des priorités;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE mandater l'entreprise Qualitemps à former les dix (10) employés municipaux à la gestion du temps, des activités et des priorités, et ce, conformément à l'offre de services datée du 16 juin 2020 au montant de 2 150 \$ avant les taxes;

ET D'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville pour une journée complète le mercredi 4 novembre 2020 afin de permettre à tous les employés administratifs de participer à cette formation, le tout devant être dûment communiqué aux citoyens via les différents médias municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.10 Mise en vente de terrains municipaux (lots 5 451 311 et 4 380 359 situés sur la rue Martin)

ATTENDU QUE la Municipalité a hérité en 2012 des lots 5 451 311 et 4 380 359 par la Succession Flore Ménard;

ATTENDU QUE ces lots ont depuis été rendus publics et publicisés comme tel par l'installation de pancartes municipales et de mobiliers urbains ainsi que le retrait de toute installation privée (quai, équipements nautiques);

ATTENDU QUE ces terrains sont grevés de nombreuses servitudes d'accès au lac et à la plage dont les propriétaires s'estiment lésés dans leurs droits et font valoir leur perte de jouissance paisible et exclusive des lieux;

ATTENDU QUE l'un des lots (5 451 311) est également grevé d'une servitude ayant permis à la propriété voisine d'y implanter son installation septique;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite régler la situation de façon définitive et équitable en procédant à la vente desdits lots au prix du marché, et ce, sous certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE mandater la direction générale à lancer un appel d'offres en vue de vendre, sous certaines conditions, les lots 5 451 311 et 4 380 359;

DE fixer les mises de départ à 40 000 \$ pour le lot 5 451 311 et à 17 100 \$ pour le lot 4 380 359, ces sommes ne comprenant pas les taxes ni autres frais admissibles;

ET D'offrir aux propriétaires de servitudes ayant accès, par titres publiés, aux lots concernés un droit de premier refus pour une somme équivalente aux meilleures offres reçues au terme de l'appel d'offres.

Votes Pour : 4 Contre : 1

Le conseiller Carol Boivin demande d'inscrire sa dissidence, estimant que le parc municipal (lot 5 451 311) devrait demeurer un espace public accessible à tous.

6. LOISIRS, CULTURE TOURISME

6.1 Entente de loisirs avec la Ville de Waterloo

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes* et du *Code municipal du Québec* qui permettent de conclure une entente en matière de loisirs;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo possède des infrastructures et organise une panoplie d'activités de sport et de loisirs complémentaires à celles de la Municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman souhaite offrir à sa population la possibilité d'accéder, au même tarif que les résidents de la Ville de Waterloo, aux infrastructures et activités qui y sont proposées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE convenir d'une entente en matière de loisirs avec la Ville de Waterloo afin de rendre accessibles à la population d'Eastman les infrastructures et activités de sport et de loisirs conformément à la proposition dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-182**

6.2 Demande relative à la pratique de pickleball sur la patinoire

ATTENDU la demande formulée par le Club de pickleball d'Eastman d'aménager la patinoire de façon à rendre permanente l'installation des six (6) terrains pour la pratique de ce sport, et ce, trois saisons par année;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est nécessaire de percer la dalle de béton afin d'y insérer les poteaux devant soutenir les filets;

ATTENDU QUE selon l'ingénieur en structure Yannick Langlois ing., il est envisageable de réaliser ces opérations en respectant certaines normes de forage et d'ancrage ainsi qu'un protocole d'hivernisation strict;

ATTENDU QUE le Conseil est satisfait des recommandations de l'ingénieur qui devront être suivies à la lettre par l'entrepreneur responsable des travaux et l'équipe des travaux publics responsable de l'entretien;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'accepter la demande du Club de pickleball d'Eastman d'aménager la patinoire située au parc des sports, et ce, selon les recommandations de l'ingénieur en structure Yannick Langlois ing.;

DE mandater le directeur des travaux publics à procéder à l'octroi des contrats requis dont la somme est estimée à 12 000 \$ avant les taxes;

ET D'affecter au paiement de ces sommes le fonds parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 55-169-10-001

**Résolution
2020-08-183**

6.3 Embauche d'animateurs pour le camp de jour 2020

ATTENDU le départ de trois (3) animateurs qu'il convient de remplacer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE confirmer le départ de Steven Paquet, Tania Lebrun et Marilou Vaillancourt;

ET D'embaucher les animateurs de camp de jour Catherine Mercier, Marielle Fisson et Samuel Dugas conformément aux conditions négociées par la coordonnatrice des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Nathalie Lemaire déclare son intérêt et quitte la salle durant les délibérations.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Résolution
2020-08-184**

7.1 Gestion du stationnement en bordure du parc municipal de la rue Martin (lot 2 237 220)

ATTENDU l'achalandage accru du parc municipal situé sur le lot 2 237 220 en face du 159, rue Martin;

ATTENDU le nombre important de véhicules se stationnant de part et d'autre de cette portion de la rue et engendrant de la congestion routière durant les périodes d'affluence estivale;

ATTENDU l'absence d'une aire de virage pour les véhicules et l'utilisation des entrées charretières privées par les automobilistes pour rebrousser chemin;

ATTENDU les risques d'inaccessibilité des services d'urgence (pompiers, ambulanciers);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater le directeur des travaux publics à aménager cinq (5) cases de stationnement et une aire de virage / débarcadère à même l'emprise municipale du lot 2 237 220 et à repositionner la boîte postale communautaire pour améliorer la circulation véhiculaire dans le secteur;

ET D'interdire, dans la période comprise entre la Saint-Jean-Baptiste et la fête du Travail de chaque année, le stationnement des véhicules le long des rues Julie-Simard et Martin, de l'intersection du chemin George-Bonnallie jusqu'au numéro civique 144.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-185**

7.2 Embauche de brigadiers en contexte de pandémie de COVID-19

ATTENDU les mesures sanitaires mises en place en contexte de pandémie de COVID-19 dont la réduction du nombre d'élèves pouvant être transportés dans les autobus scolaires;

ATTENDU QUE pour pallier cette contrainte, l'école du Val-de-Grâce a aménagé un débarcadère temporaire sur le terrain vacant situé en face du Cabaret Eastman pour permettre aux parents de déposer leurs enfants de façon sécuritaire en respectant la distanciation physique, diminuant par le fait même la congestion routière sur la route 112 en début et fin de journée;

ATTENDU QUE pour assurer une traverse scolaire sécuritaire sur la route 112, l'école a recruté des brigadiers bénévoles au cours du printemps;

ATTENDU QUE les consignes sanitaires limitant le nombre d'enfants dans les autobus scolaires risquent de se poursuivre à l'automne et qu'il y a lieu de maintenir le service de brigadier au même endroit;

ATTENDU QUE généralement, les brigadiers scolaires exercent leurs fonctions en étant rémunérés par les municipalités;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater la direction générale à lancer un appel de candidatures afin d'embaucher un nombre suffisant de brigadiers pour assurer une traverse scolaire sécuritaire sur la route 112, à la jonction du chemin George-Bonnallie, et ce, tant que les consignes sanitaires ne permettront pas un retour à la normale dans le transport scolaire;

ET D'accorder le traitement salarial correspondant à la Classe 1 de l'échelle salariale 2020 aux candidats retenus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

**Résolution
2020-08-186**

8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de réfection du chemin Khartoum

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 des travaux de réfection du chemin Khartoum conformément à la facture de Germain Lapalme & fils inc., au montant de 130 666,89 \$ incluant les taxes;

ET DE conserver la retenue contractuelle de 5 % jusqu'à la réception des plans tels que construits et l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-187**

8.2 Acquisition de compteurs d'eau et taxation des immeubles assujettis

ATTENDU la *Stratégie québécois d'économie d'eau potable* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et les résultats du bilan municipal déposé en septembre 2019;

ATTENDU l'obligation d'installer des compteurs d'eau afin de mesurer la consommation de l'eau potable d'immeubles non résidentiels, d'immeubles mixtes et d'immeubles municipaux;

ATTENDU QUE pour obtenir le meilleur prix possible, la Municipalité souhaite procéder à un achat regroupé de compteurs d'eau conformes aux dimensions des entrées d'eau préalablement recensées par les travaux publics auprès de chaque immeuble assujetti;

ATTENDU QUE pour ce faire, une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics de procéder à l'acquisition de compteurs d'eau ultrasoniques munis d'antenne cellulaire permettant la lecture et comptabilisation des données en temps réel;

ATTENDU QUE l'achat et l'installation des compteurs d'eau sont à la charge des propriétaires des immeubles assujettis;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE procéder à l'achat de compteurs d'eau ultrasoniques avec relève de type cellulaire auprès des *Compteurs Lecomte Ltée* conformément à la soumission datée du 19 juin 2020, le tout pour un montant total de 38 883,32 \$ avant les taxes et comprenant une entente de services d'une durée de 5 ans, et ce, conditionnellement à ce que le fournisseur s'engage à maintenir les frais de services au même montant durant les 10 premières années d'exploitation;

ET D'édicter au règlement de taxation de l'année 2021 les tarifs unitaires devant être perçus pour chaque immeuble assujetti à l'obligation ministérielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Adoption du *Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale*

ATTENDU QUE des études scientifiques ont prouvé que les espèces exotiques envahissantes, notamment le myriophylle à épis, peuvent causer des dommages considérables à la flore, la faune, la qualité d'eau, la santé publique, les quais, les bouées, les barrages, les embarcations et la navigation;

ATTENDU QU'une des sources d'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs et cours d'eau est reliée aux déplacements d'embarcations d'un plan d'eau à un autre;

ATTENDU QU'une des façons efficaces de contrer la propagation des espèces exotiques envahissantes est le nettoyage des embarcations nautiques;

ATTENDU QUE l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde compétence et pouvoir de réglementation aux municipalités locales en matière d'environnement;

ATTENDU QUE l'avis de motion suivi de la présentation du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

Résolution
2020-08-188

[Annexe
9.1](#)

D'adopter le *Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-189**

9.2 Adhésion et nomination de la représentante à l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM)

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE renouveler l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM) et de nommer la conseillère Heidi Fortin comme représentante de la Municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-190**

9.3 Mandat de caractérisation détaillée des corridors naturels

ATTENDU QUE la fragmentation et la destruction des habitats qui résultent des activités humaines sont considérées comme des causes majeures de l'érosion de la biodiversité;

ATTENDU QU'afin de compenser les effets négatifs de la fragmentation des habitats naturels, les biologistes de la conservation ont conseillé d'accroître la connectivité entre les habitats;

ATTENDU QUE l'identification des corridors et passages fauniques permet de protéger la connectivité présente sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE mandater Corridor Appalachien à procéder à la caractérisation détaillée des corridors naturels situés sur le territoire de la Municipalité d'Eastman selon l'offre de services déposée le 14 juillet 2020, le tout pour un montant de 6 668 \$ avant les taxes;

D'autoriser les employés du Corridor Appalachien à circuler sur les propriétés privées situées à l'intérieur du périmètre à l'étude, à savoir :

- Clément Robidoux, Directeur Conservation- biologiste sénior
- Victor Grivegnée-Dumoulin, biologiste
- Mélanie Roy, biologiste
- Théophile Colle, technicien en biologie
- Mathieu Fauchon, technicien en biologie

ET D'affecter le fonds environnement au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 59-131-60-000

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en juillet 2020

Le conseil prend acte.

10.2 Adoption du *Règlement no 2020-07 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements*

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Résolution
2020-08-191**

[Annexe
10.2](#)

ATTENDU QUE l'avis de motion suivi de la présentation du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le Règlement no 2020-07 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-192**

[Annexe
10.3](#)

10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 15 juillet 2020;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU et jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 236 428, au 51 rue de Molière;
- La construction d'un abri d'auto sur le lot 4 379 930, au 12 rue du Bourg;
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 860 856, au 92 chemin des Quatre-Goyette conditionnellement à ce que la toiture proposée soit plutôt de type deux (2) versants telle que l'existante, soit en modifiant le versant arrière (côté nord) du toit en un pignon tel que celui prévu à l'avant (côté sud);
- La construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) sur le lot 4 528 688, au 70 rue Meunier;
- La construction d'un bâtiment accessoire (remise) sur le lot 4 528 688, au 70 rue Meunier;
- La construction d'un abri d'auto sur le lot 3 482 476, au 55 rue des Élans;
- L'installation de deux (2) bâtiments accessoires (remise et abri à bois) sur le lot 2 237 480, au 141 chemin George-Bonnallie;
- La rénovation d'une résidence unifamiliale (balcon avant) sur le lot 4 380 079, au 268 rue Principale;
- L'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) sur le lot 5 476 635, au 78 rue de Villebois;
- L'implantation d'un bâtiment agricole (serre), sur le lot 2 237 355 sur la rue de la Détente conditionnellement à ce que la serre soit implantée à au moins 15 mètres de l'emprise du chemin de Mont-Bon-Plaisir et à 2,5 mètres de la ligne de lot nord (lot voisin 2 237 349);
- La rénovation d'une résidence sur le lot 4 380 558, au 654 rue Principale;
- La construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) sur le lot 4 398 924, au 123 rue de l'Horizon;
- L'agrandissement d'une résidence sur le lot 2 457 074, au 8 chemin des Plaines conditionnellement à ce que le revêtement de l'agrandissement soit

d'une couleur plus neutre s'intégrant mieux avec l'environnement (tons naturels);

- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 240 038, au 55 rue de la Réserve conditionnellement à ce que les cadrages de fenêtres soient de couleur noire;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 092 317, au 71 chemin des Bécassines;
- La modification de la couleur du revêtement d'une résidence sur le lot 4 380 347, au 93 rue des Érables conditionnellement à ce que la couleur proposée soit de tons plus neutres, s'harmonisant avec les éléments naturels environnants;
- L'ajout d'une véranda moustiquaire adjacente à la résidence sur le lot 2 237 458, au 161-6 chemin George-Bonnallie;
- La construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) sur le lot 2 235 765, au 7 chemin du Parc conditionnellement à ce que des arbres de type conifères d'au moins 3,65 mètres (12 pieds) de hauteur et de 7 centimètres (3 pouces) de diamètre au DHP en nombre suffisant et sur toute la largeur du bâtiment soient plantés entre celui-ci et le lac afin de diminuer son impact visuel;
- La construction d'un nouveau bâtiment résidentiel sur le lot 6 337 684 au 97 rue de la Traverse;
- La construction d'un bâtiment accessoire (remise) sur le lot 4 398 919 au 93 rue de l'Horizon conditionnellement à ce que le revêtement de Maibec soit de la même teinte que la couleur de la maison;
- La construction d'un nouveau bâtiment résidentiel sur le lot 6 252 486 au 48 rue de la Réserve;
- La rénovation (revêtement) d'une remise sur le lot 2 237 218 au 141 rue Martin;
- La construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) sur le lot 4 398 919 au 34 chemin des Étoiles;
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 379 791, au 92 rue du Pré;

ET DE refuser la demande d'approbation au règlement PIIA pour l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise préfabriquée) sur le lot 4 380 208, au 396 rue Principale considérant que la présente demande ne satisfait pas aux critères et objectifs du Règlement P.I.I.A 2002-14, eu égard à l'intégration au cadre bâti environnant et à la volumétrie du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Carol Boivin déclare son intérêt et quitte la salle durant les délibérations.

**Résolution
2020-08-193**

10.4 Demande de dérogation mineure relative à la superficie de déboisement au 55 rue de la Réserve (lot 6 295 909)

ATTENDU la demande de dérogation mineure concernant la superficie de 890 mètres carrés de déboisement requise au 55 rue de la Traverse (lot 6 295 909) afin de permettre l'installation aérienne d'une portion de 30 mètres de longueur de la ligne électrique, le reste étant enfoui jusqu'au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no 2012-08* édicte une superficie maximale de déboisement de 800 mètres carrés;

ATTENDU le préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation municipale sur les coûts d'installation de la ligne électrique;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) formule une recommandation favorable en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure pour le déboisement d'une superficie de 890 mètres carrés au 55 rue de la Réserve (lot 6 295 909) pour permettre l'installation de la ligne électrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-194**

10.5 Demande de dérogation mineure relative à l'implantation de bâtiments accessoires en cour avant au 141 chemin George-Bonnallie (lot 2 237 480)

ATTENDU la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une remise et d'un abri à bois dans la cour avant de la propriété située au 141, chemin George-Bonnallie (lot 2 237 480);

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no 2012-08* ne permet les bâtiments accessoires qu'en cours arrière et latérale;

ATTENDU l'implantation du bâtiment principal et la situation géographique de la cour avant par rapport à la piste cyclable et au chemin George-Bonnallie;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) formule une recommandation favorable en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une remise et d'un abri à bois en cour avant de l'immeuble situé au 141 chemin George-Bonnallie (lot 2 237 480).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-08-195**

10.6 Retrait du constat d'infraction concernant le bâtiment accessoire (sauna) du 11, rue Desève

ATTENDU le constat d'infraction numéro CAE180843 concernant le bâtiment accessoire (sauna) du 11, rue Desève;

ATTENDU QUE le propriétaire a procédé à la relocalisation dudit sauna conformément à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE retirer le constat d'infraction numéro CAE180843 concernant le bâtiment accessoire (sauna) du 11, rue Desève;

ET DE mandater les aviseurs légaux Cain Lamarre à fermer le dossier auprès des instances judiciaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire invite les participants aux 10 ans d'un livre un village qui seront célébrés dans quelques semaines et dont la date sera annoncée sous peu. Cet événement avait été reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Elle informe également l'assistance du lancement prochain de la période d'inscription des loisirs intermunicipaux pour la saison automne 2020 ainsi que de la réouverture de la bibliothèque selon les consignes sanitaires recommandées par la Direction nationale de santé publique.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 10 et se termine à 21 h 48. Les sujets abordés sont les suivants :

- Les nuisances sonores et les services offerts par la quincaillerie;
- L'avancement des travaux de réfection de la rue Gilbert;
- L'application de la réglementation municipale concernant les phragmites;
- La sédimentation dans le lac d'Argent, la gestion des myriophylles à épis, les travaux en cours dans la montagne et leurs effets sur l'environnement;
- L'intention de réaliser un projet de prolongement du réseau sanitaire sur la rue Martin;
- La vente des terrains municipaux sur la rue Martin (lots 5 451 311 et 3 480 359);
- Les stationnements sur la rue Martin, l'achalandage des parcs municipaux, le lavage des embarcations avant la mise à l'eau dans les lacs et la conduite téméraire des automobilistes;
- Les compteurs d'eau et la technologie sélectionnée;
- Le suivi du sondage dans le cadre de la Politique familiale municipale;
- La date de la prochaine élection partielle;
- La demande de réinstallation des dos d'âne sur le chemin du lac d'Argent à la jonction du chemin du Théâtre;
- Le développement de sentiers de connectivité à la route verte.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 21 h 48.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».